

AUDIT B.P.G.L. & Cie FIDU S.A.R.L.

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE AUPRES DE LA COMPAGNIE REGIONALE D'AIX-EN-PROVENCE

C. COSATTI

1237 Route des 4 Saisons
2 Lotissement le Puits du Golf
13190 ALLAUCH

Tél. 04.91.01.58.90

contact@auditbpgl.com

**ASSOCIATION FAMILIALE DU
CENTRE SOCIAL DE BOIS LE MAITRE
AFAC
Avenue Roger Salzmann
Villa Emma
13012 MARSEILLE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Mesdames, Messieurs,

1 – Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association familiale du Centre Social de Bois le Maître relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association familiale du Centre Social de Bois le Maître à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

2 – Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

3 - Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

4 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et notamment pour ce qui concerne :

- l'évaluation des fonds dédiés et le rattachement des produits à l'exercice considéré

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5 - Vérification du rapport de gestion et des autres documents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier adressé aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

6 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association familiale du Centre Social de Bois le Maître à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

7 - Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Allauch, le 15 Mai 2026

Le Commissaire aux comptes

AUDIT BPGL & Cie FIDU

Représentée par

Coralie COSATTI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Coralie', written over the printed name 'Coralie COSATTI'.

Bilan Actif

État exprimé en €		Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations Incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	9 756,60	7 314,20	2 442,40	1820,00
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations Corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat et outillage indus.	222 514,29	185 369,56	37 144,73	32 692,83
	Autres immobilisations corporelles	78 724,94	70 733,24	7 991,70	7 220,67
	Immobilisations corporelles en cours	5 631,60		5 631,60	
	Avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations dest. à être				
	Immobilisations Financières				
	Participations et Créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres				
	TOTAL (I)	316 627,43	263 417,00	53 210,43	41 733,50
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Stocks et en-cours				
	Créances				
	Créances cli., adhér., usagers et cpt. rattaché	215 211,59		215 211,59	201 656,65
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	5 230,83		5 230,83	2 672,15
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	112 010,94		112 010,94	138 176,00
	Charges constatées d'avance	6 365,28		6 365,28	4 621,94
	TOTAL (II)	338 818,64		338 818,64	347 126,74
COMPTES RÉGUL.	Frais d'émission des emprunts (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Écarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)	655 446,07	263 417,00	392 029,07	388 860,24

2025



Bilan Passif

État exprimé en €

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Fonds Propres	Fonds propres	3 217,66	(6 782,34)
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	13 217,66	13 217,66
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires	-10 000,00	-20 000,00
	Écart de réévaluation		
	Réserves	13 695,76	13 695,76
	Réserves statutaires ou contractuelles		
Fonds dédiés	Réserves pour projet de l'entité	13 695,76	13 695,76
	Autres		
	Report à nouveau	141 994,75	124 509,08
	Excédent ou déficit de l'exercice	-28 691,29	17 485,67
	Situation nette (sous total)	130 216,88	148 908,17
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	21 256,26	38 387,62
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	151 473,14	187 295,79
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Provisions	Fonds dédiés	9 356,00	27 036,00
	TOTAL (II)	9 356,00	27 036,00
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	26 840,19	20 846,46
	TOTAL (III)	26 840,19	20 846,46
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	49 443,62	51 929,72
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	151 411,12	95 074,38
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	2 508,00	6 626,54
Dettes	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	997,00	51,35
	TOTAL (IV)	204 359,74	153 681,99
Écarts de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)		392 029,07	388 860,24

Compte de résultat

État exprimé en €

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Produits d'exploitation	Cotisations	6 830,00	6 467,00
	Ventes de biens et services	823 887,85	765 154,76
		823 887,85	765 154,76
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs	503 999,30	548 991,53
		503 999,30	548 991,53
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		113 438,94
	Utilisations des fonds dédiés	27 036,00	17 740,00
	Autres produits	43 832,80	14 028,12
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		1 405 585,95	1 465 820,35
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION			
Produits financiers	Participations		
	Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 420,46	2 386,69
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		
TOTAL (II)		1 420,46	2 386,69
Produits exceptionnelles	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		19 902,82
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL (III)	-	19 902,82
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)		1 407 006,41	1 488 109,86
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT		-28 691,29	
TOTAL GENERAL		1 435 697,70	1 488 109,86

Compte de résultat

État exprimé en €

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	308 501,54	291 815,88
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	52 810,36	41 296,40
	Salaires et traitements	767 476,20	776 050,98
	Charges sociales	266 330,43	248 765,95
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	16 705,54	15 163,46
	Dotations aux provisions	8 493,73	4 769,96
	Report en fonds dédiés	9 356,00	27 036,00
	Autres charges	6 023,90	99,25
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (2)	1 435 697,70	1 404 997,88
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements		
	TOTAL (II)	-	-
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		65 626,31
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL (III)	-	65 626,31
Participation des salariés aux résultats (IV)			
Impôts sur les bénéfices (V)			
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)		1 435 697,70	1 470 624,19
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT			17 485,67
TOTAL GENERAL		1 435 697,70	1 488 109,86

État exprimé en

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Ressources	Contribution volontaires en nature		
	Dons en nature		
	Prestations en nature	134 852,56	90 100,33
	Bénévolat		
Total des ressources		134 852,56	90 100,33
Emplois	Charges des contributions volontaires en nature		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens	134 852,56	90 100,33
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole		
Total des emplois		134 852,56	90 100,33

AFAC CENTRE SOCIAL BOIS LEMAITRE



**CENTRE
SOCIAL**
Bois Lemaître
Avenue Roger Salzmann
13012, Marseille
04 91 93 26 69
afac.marseille@free.fr

SOMMAIRE

Page

Faits caractéristiques de l'exercice	2
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	2

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	2
Permanence ou changement de méthodes	2

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des Immobilisations	3
Evaluation des immobilisations corporelles	3
Etat des provisions	4
Subvention d'équipement	4
Variation des fonds propres	4
Etat des échéances des créances et des dettes	5
Détail des créances usagers et comptes rattachés	5
Détail des produits à recevoir	6
Détail des disponibilités	6
Détail des charges constatées d'avance	6
Reclassification des comptes de subventions	7
Détail des dettes fournisseurs et comptes rattachés	8
Détail des dettes fiscales et sociales	8
Détail des produits constatés d'avance	8

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Fonds dédiés	4
--------------	---

DIVERS

BILAN	
COMPTE DE RESULTAT	

AFAC CENTRE SOCIAL BOIS LEMAITRE

ANNEXE

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION DE LA STRUCTURE AFAC

L'association Familiale du Centre Social Bois Lemaître (AFAC) a été créée le 17 février 1981 par un groupe d'habitants de Bois Lemaître soucieux de répondre aux besoins de la population en matière de services sociaux et/ ou de modes d'accueils tout public. Agréée Centre Social par la Cnaf, agréée Jeunesse et Education Populaire par l'Etat, l'association AFAC poursuit une mission d'action sociale globale sur une Zone de Vie Sociale de 15 000 habitants, Gérée par un CA composé de 18 bénévoles, l'AFAC emploie au 31/12/2025 28 salariés pour 22 ETP. Elle gère un MAC de 34 places, un ACM de 80 places, un LAEP de 10 places et un ensemble de services tout public de la PE aux seniors,

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Après des résultats fluctuants au cours des cinq dernières années dont un déficit important en 2022 avec - 78620 € (ce déficit correspondait en grande partie au dossier TASS*), des excédents en 2023 et en 2024, l'année 2025 présente un résultat déficitaire de 28 691,29 €.

Les comptes des achats restent stables, et on relève une augmentation d'environ 15 300 € pour les autres services extérieurs.

Les salaires augmentent d'environ 20 500 € sur l'ensemble (brut + charges patronales). Cette augmentation était prévue, puisque la Crèche prévoyait un poste d'un EJE à temps complet et venait donc augmenter en partie les charges de rémunération. Le départ de l'agent d'accueil en licenciement pour inaptitude non professionnelle représente une dépense exceptionnelle de 6500€ (indemnité de licenciement et congés payés) et qui vient également augmenter les charges de personnel.

Comme nous l'avions envisagé et noté dans l'annexe en 2024, les charges exceptionnelles ont diminué, elles représentent 10% environ de 2024.

Les produits prestations de services, participations sont en hausses sur l'ensemble environ 38 600 € (si on ne tient pas compte des la PS Jeunes 22 178 € qui a été reclassée des comptes 74 subventions aux comptes 70).

Toute fois l'année 2025 restera marquée par une baisse des aides de l'Etat concernant les emplois aidés. En effet, en 2025 les contrats CUI n'ont pas été reconduits entraînant une perte de cette aide de 40 000 € environ et pour lesquels nous avons basculé les contrats en CDI. Se rajoute la perte de la subvention de l'Etat FONJEP soit 7107 €. De plus, le Centre Social porte une action collective le PES de la vallée de l'huveaune 11-12ème et gère le salaire d'un psychologue pour lequel les subventions de fonctionnement ne couvrent plus le poste depuis 3 ans, c'est donc pour le centre une perte de 8000€ par an,

Même si Les subventions de fonctionnement et sur proiets ont augmenté dans l'ensemble. la gestion de la masse salariale reste la point de veille important

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Néant

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Points généraux

Les dirigeants associatifs ne sont pas rémunérés. Mais L'association depuis 2024 prend en compte les heures de bénévolat effectuées pour l'association en charges supplétives

Permanence des méthodes

Informations complémentaires :

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC n°2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général et Règlement ANC n°2023-03. Ces nouvelles dispositions viennent modifier le règlement ANC n°2018-06. Elles sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements de comptes. Les incidences financières et de présentation sont exposées au point :

- reclassification des comptes de subventions (page 7).

Et conformément à la réglementation ANC N° 2022-06, les exercices ouverts après le 01/01/2025, on conduit à des changements de mode centralisation significatifs, la notion de résultat exceptionnel est réduite au maximum, la modernisation du plan de comptes. Ce qui a donc changé dans nos comptes :

- les comptes 671XXX et 771XXX sont remplacés par des comptes 658XXX et 758XXX.

- la reprise de subventions d'investissements compte 777000 est remplacé par le compte 747000 ; les produits sur exercices antérieurs compte 772000 est remplacé par le compte 758001, ainsi que les charges sur exercices antérieurs compte 672000 est remplacé par le compte 658001.

- les comptes 791XXX disparaissent, et sont remplacés par le crédit du compte concerné, ou par un compte de produits 708XXX.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

AFAC CENTRE SOCIAL BOIS LEMAITRE

Etat des immobilisations

	Valeur au début de l'exercice 2025	Augmentations	Diminutions		Valeur à la fin de l'exercice 2024
			Elements mis hors services	par cession à des tiers	
Immobilisations incorporelles					
205000 Autres immos incorporelles	6 258,00	3 498,60			9 756,60
TOTAL	6 258,00	3 498,60			9 756,60
Installations techniques, matériel et outillage					
215000 Matériels d'activité	13 344,95	1 662,99			15 007,94
215400 Matériel d'entretien	693,40				693,40
215600 Matériels de cuisine	26 628,42				26 628,42
Autres immobilisations corporelles					
218100 Agencements et installations	166 718,53	13 466,00			180 184,53
218300 Matériels de bureaux et informatique BL	40 769,90	3 039,60			43 809,50
218400 Mobilier	34 031,76	883,68			34 915,44
TOTAL	282 186,96	19 052,27			301 239,23
Immobilisations corporelles en cours	5 631,60				5 631,60
275000 Caution					
TOTAL					
TOTAL GENERAL	294 076,56	22 550,87			316 627,43

Etat des amortissements

	Amort cumulés au 01/01/2024	Dotations 2024	Diminutions amort 2024	Amort cumulés 31/12/2024
Immobilisations incorporelles				
280500 Autres postes d'immos incorporelles	4 438,00	2 876,20		7 314,20
TOTAL	4 438,00	2 876,20		7 314,20
Installations techniques, matériel et outillage				
2815000 Matériels d'activité	10 997,12	1 538,47		12 535,59
2815400 Matériel d'entretien	693,40			693,40
2815600 Matériels de cuisine	23 235,22	521,16		23 756,38
Autres immobilisations corporelles				
2818100 Agencements et installations	139 766,73	8 617,46		148 384,19
2818300 Matériels de bureaux et informatique BL	36 106,93	2 366,77		38 473,70
2818400 Mobilier	31 474,06	785,48		32 259,54
Immobilisations corporelles en cours				
	242 273,46	13 829,34		256 102,80
TOTAL GENERAL	246 711,46	16 705,54		263 417,00

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes

Catégorie	Mode	Durée
Matériels d'activités	Linéaire	3 à 5 ans
Matériels de cuisine	Linéaire	3 à 5 ans
Agencements	Linéaire	3 à 5 ans
Mat bureau+informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 5 ans

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrées des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquis

AFAC CENTRE SOCIAL BOIS LEMAITRE

ANNEXE

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions ont été amorties au même rythme que les immobilisations acquises au moyen de ces subventions

SUBVENTIONS	MONTANT	Taux	AMORT ANTERIEUR	DOTATION	AMORT CUMULES
CAF (CLIM)	19 300,00	10%	14 008,58	1 930,00	15 938,58
VILLE (CLIM BL)	10 000,00	10%	7 000,00	1 000,00	8 000,00
DPT (CLIM)	9 200,00	10%	6 440,00	920,00	7 360,00
ERILIA	7 548,56	10%	5 472,73	754,86	6 227,59
CAF AMENAGEMENT EXTERIEUR MA	1 507,35	10%	602,95	150,74	753,69
VILLE AMENAGEMENT EXTERIEUR MA	1 507,45	10%	602,99	150,75	753,74
CAF DIVERS EQUIPEMENT 2021	2 226,96	20%	1 690,78	445,39	2 136,17
VILLE DIVERS EQUIPEMENT 2021	1 850,79	20%	1 540,32	310,47	1 850,79
VILLE EQUIPEMENT 2023	4 839,50	10%	111,57	483,95	595,52
CAF INVESTISSEMENT 2024	5 542,42	10%	118,55	554,24	672,79
DEPARTEMENT 13 SUBV 2021	2 175,00	20%	1 740,00	435,00	2 175,00
CAF LOGICIEL INOE 2024	3 033,00	33%		1 010,90	1 010,90
	68 731,03		39 328,47	8 146,30	47 474,77

ETAT DES PROVISIONS :

Provision pour risque et charges pour un montat total de **20 846,46 €** se décompose de la façon suivante :

- Provision pour départ à la retraite FRATICELLI	: 16 868,10
- Réajustement Prov départ retraite FRATICELLI	:
- Provision pour départ à la retraite MOULIN	: 20,89
- Provision pour départ à la retraite BIAGGINI	: 504,40
- Provision pour départ à la retraite CHAUMETTE	: 1 343,17
- Provision pour départ à la retraite LAURO LILLO	: 139,18
- Provision pour départ à la retraite VOGT	: 6 291,32
- Provision pour départ à la retraite PERROT	: 1 075,09
- Provision pour départ à la retraite TAGLIAMONTE	: 598,04

TOTAL DES PROVISIONS PROVISIONS	26 840,19
--	------------------

FONDS DEDIES : **9 356,00**

Ville

PEDT DU SPORT DANS L'ASSIETTE 25/ 2 000,00

CAF

CLAS Primaire / Passerelle école college	1 839,00
CLAS Collège / La classe continue	3 678,00
CLAS Lycée	1 839,00

AFAC CENTRE SOCIAL BOIS LEMAITRE

ANNEXE

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Divers état et autres collectivités publiques	215 211,59	215 211,59	
Débiteurs divers à recevoir	5 230,83	5 230,83	
Charges constatées d'avance	6 365,28	6 365,28	
TOTAL	226 807,70	226 807,70	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	49 443,62	49 443,62	
Personnel et comptes rattachés	65 668,99	65 668,99	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	64 707,68	64 707,68	
Impôts taxes sur salaires	21 034,45	21 034,45	
Autres impôts taxes et assimilés	0,00	0,00	
Autres dettes	2 508,00	2 508,00	
Produits constatés d'avance	997,00	997,00	
TOTAL	204 359,74	204 359,74	

ETAT DES DETTES HORS BILAN :

NEANT

CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES

215 211,59

ETAT ET AUTRES COLLECTIVITES PUBLIQUES

CNAF AGC	24 793,82
CNAF ACF	8 295,03
CNAF MA	64 515,66
CAF PSO PERI SCOLAIRE	2 966,41
CAF PSO EXTRA SCOLAIRE	6 289,57
CAF PSO ADOS	1 392,00
CAF LAEP	1 771,16
CAF CLAS	7 943,84
CAF Poste Jeunesse	6 653,55
CAF BONUS	63 476,60
CAF PLAN MERCREDI	3 713,12
CAF Fonctionnement	5 603,10
CAF REAAP	1 300,31
CAF MAPE PE Insertion actions	3 750,00
CAF MAPE Axe culturel	900,00
CAF Les Ados et les Séniors	1 200,00
CAF Jeux d'images et jeux de maux pour les grands	1 200,00
CAF - Subvention logiciel Inoé	3 033,00
Union des Centres Sociaux	200,00
Centre Social Les Lierres	375,00
ASP 12/2025	833,32
FACTURES MA dettes familles 2025	784,10
Uniformation	2 600,00
CESU de 12/2025	1 622,00
TOTAL	215 211,59

AFAC CENTRE SOCIAL BOIS LEMAITRE

ANNEXE

PRODUITS A RECEVOIR 2025

DETTES SECTEURS ACM, JEUNE, FAMILLES : RELATIF 2025	3 629,00
PRODUITS DIVERS A RECEVOIR	1 601,83
	5 230,83

DISPONIBILITES

CREDIT MUTUEL ADMINISTRATION	101 420,46
CREDIT MUTUEL DIRECTION	9 674,05
CREDIT MUTUEL Livret Bleu	896,43
CAISSE	20,00
TOTAL	112 010,94

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

HOMIRIS - EPS / Alarme Telesurveillance 2026	992,88
ABEILLE ASSURANCES	4 590,00
APAVE / CONTRÔLE QUALITE AIR 2026	782,40
	6 365,28

AFAC CENTRE SOCIAL BOIS LEMAITRE

Afin de comprendre la reclassification des comptes de subventions 74, nous avons créé ce tableau pour comparer l'année N à l'année N-1

Nouveau compte 2025	Ancien comptes 2024	Libellés	Montant 2025	Montant 2024
741001	741100	ETAT - ASP	8 881,62	48 611,50
741003	741300	ETAT - Aide à l'emploi FONJEP		7 107,00
741004	741400	ETAT - CONTRAT DE VILLE	18 000,00	16 000,00
741101	743100	DEPARTEMENT13 - FONCTIONNEMENT	19 250,00	19 250,00
741103	743110	DEPARTEMENT13 - SUBVENTIONS PROJETS	5 500,00	9 500,00
741103	743700	DEPARTEMENT13 - PETITE ENFANCE	16 480,00	18 980,00
741301	744100	VILLE - FONCTIONNEMENT	91 801,00	91 801,00
741302	744400	VILLE - CONTRAT DE VILLE	17 500,00	19 500,00
741303	744500	VILLE - VACANCES ACCUEIL LOISIRS ALSH	78 975,00	78 975,00
741304	744600	VILLE - PS MA	80 687,50	66 486,50
741305	744650	VILLE - LAEP	13 000,00	12 000,00
741306	744800	VILLE - INNOVATION	30 000,00	20 000,00
741307	744700	VILLE - PROJETS DIVERS	32 361,00	38 095,00
741401	745100	CAF - FONCTIONNEMENT	18 677,00	18 677,00
741402	745200	CAF - LEA	13 106,50	14 997,15
741403	745210	CAF - REAPP	4 334,38	4 334,38
741405	745700	CAF - SUBVENTION PS COORDINATEUR JEUNESSE		18 907,00
741406	745704	CAF - AIDE AVE	3 489,00	1 330,00
741407	745710	CAF - SUBVENTIONS PROJETS	23 500,00	20 500,00
747000	-	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	8 146,30	-
741500	749700	SUBVENTIONS AUTRES DE FONCTIONNEMENT	20 310,00	23 940,00
Total			503 999,30	548 991,53

AFAC CENTRE SOCIAL BOIS LEMAITRE

ANNEX

FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

49 443,62

FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES :

CLAIRE ROSEAU / COUR YOGA 09-10/2025	160,00
SEM CONSO 06/2025 à 12/2025	590,85
TERRE HAPPY SOUL MEDIATRICE REAAP 03-06-09/2025	1 920,00
CRCESU / FRAIS CESU DU 19/12	25,20
AUDIT BPGL Commissaire aux comptes 2023	4 680,00
TRESOR PUBLIC / ORDURES MENAGES	1 210,58
ANALYSE LDA 13	312,02
TOTAL	8 898,65

FOURNISSEURS :

10 DOIGTS - trop payé	-3,49
Abeille Assurances	4 590,00
AIGA - Logiciel INOE acompte	199,50
APAVE	1 232,41
CASA MAZZOLA	2 631,60
CELLULOSE DE BROCELIANDE	342,29
CPAM	17 435,00
DAME NATURE	1 199,44
DISPO MENAGE	880,00
Episaveur Pomona	1 094,69
ERILIA	1 180,12
ETHIC ETAPES LYON (acompte)	-1 000,00
FOURN. DIVERS - MAISON MARSEILLAISE DES JOUETS	643,50
GAVAUDA JEROME AVOCATS	1 200,00
GDEA	553,03
HOMIRIS - EPS	992,88
LA COOP CNV	2 050,00
LDA 13	215,70
ORRU SAS	508,33
SAHP AUTOCARS DE HAUTE PROVENCE	350,00
SANOZIA	447,49
SYSCO	3 493,78
UNIONS DE CENTRES SOCIAUX	308,70
TOTAL	40 544,97

DETTES FISCALES ET SOCIALES :

151 411,12

PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES

Rémunération du personnel	22 898,21
DETTES PROVISION CONGES PAYES	42 770,78
PERSONNEL DIVERS	
TOTAL	65 668,99

SECURITE SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES SOCIAUX

COMITE ETABLISSEMENT	7 553,23
URSSAF/POLE EMPLOI	30 716,00
APICIL - Mutuelle	1 184,14
MALAKOFF MEDERIC - Retraite	6 837,07
MUTEX - CHORUM PREVOYANCE	2 380,78
CHARGES S/PROV CONGES PAYES	16 036,46
TOTAL	64 707,68

ETAT ET AUTRES COLLECTIVITES PUBLIQUES

UNIFORMATION	6 138,00
DGFIP PAS	1 321,00
TAXE SUR LES SALAIRES	11 066,00
CHARGES FISCALES S/PROV CONGES PAYES	2 509,45
TOTAL	21 034,45

AUTRES DETTES

2 508,00

Indemnité préjudice TASKERIT	2 500,00
NDF à rembourser	8,00
TOTAL	2 508,00

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

997,00

CESU 19/12/2025 ACM +6 ans EXTRA 2026	147,00
CESU 19/12/2025 ACM -6 ans EXTRA 2026	10,00
ADHESION 2026	840,00
TOTAL	997,00